

ÎLOT BRÉGUET

Le renouveau d'un quartier

Lettre d'info n° 1

EDITO

Une large concertation pour un projet ambitieux

La réflexion avec tous les acteurs concernés s'engage ! Emplois, logements, équipements et espaces publics : le réaménagement de l'îlot Bréguet repose sur ces fonctions indispensables à la vie d'un quartier.

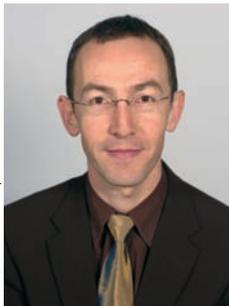
La reconversion de trois parcelles appartenant initialement à la Poste, soit 1,3 hectare au coeur de l'îlot Bréguet, permet de réaliser un aménagement urbain majeur pour le quartier Sedaine-Popincourt. Depuis quelques mois, ce projet a franchi des étapes décisives. La Mairie du 11^e lance une réflexion publique pour assurer un véritable équilibre entre dynamisme économique, équipements et espaces collectifs. Grâce à une concertation la plus large possible, l'îlot Bréguet incarnera notre volonté de construire ensemble un morceau de ville pour le renouveau du quartier. Cette phase de concertation permettra de définir le choix des équipements publics et des aménagements des emprises acquises par la Ville. Un questionnaire joint à ce document d'information est la première étape de ce travail.

Afin d'accompagner les acteurs locaux (habitants du quartier, riverains de l'îlot, conseillers de quartier, associations), cette lettre d'information ainsi que des réunions publiques régulières donneront tous les éléments relatifs au projet et à son actualité.



Patrick BLOCHE
Député-Maire
du 11^e arrondissement

Audrey Anne



Interview de François VAUGLIN

Conseiller de Paris,
Conseiller d'arrondissement
chargé de l'Urbanisme

Comment les études préalables ont-elles préparé la phase actuelle ?

Ce réaménagement porte sur plus d'un hectare de l'arrondissement et se trouve à proximité d'une autre opération d'envergure, impasse Truillot. C'est donc un changement majeur que connaîtront ces quartiers, de Bastille à Saint-Ambroise. L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a étudié le

contexte urbain général. Ces études ont été présentées lors de réunions publiques en mairie et constituent une première étape pour faire émerger un diagnostic.

Aujourd'hui, il s'agit de partir des besoins pour proposer un cahier des charges de ce qu'il faut faire. Nous voulons associer pleinement les habitants à cette étape déterminante.

Quels sont les principes directeurs de ce projet ?

D'abord, réaliser un aménagement harmonieux avec le reste du quartier en respectant son histoire patrimoniale et en restaurant une convivialité dans l'îlot et à ses abords. Je pense en particulier à l'architecture typique du faubourg, faite de cours et de passages.

Ensuite, empêcher de nouvelles extensions de mono-activité. Dans ce projet, la Ville de Paris sera garante du maintien d'une offre commerciale diversifiée. Enfin et surtout, proposer des équipements utiles pour le

quartier et répondre aux besoins recensés.

Qui est concerné par la concertation qui s'ouvre aujourd'hui ?

Cet aménagement concerne une partie entière de l'arrondissement. Un grand nombre d'habitants et de salariés fréquenteront ces espaces, au travers de l'activité économique mais aussi des services publics qui seront créés. C'est pourquoi, nous voulons nous adresser à la fois aux riverains, les premiers concernés, et à tous les habitants du 11^e. Le questionnaire est disponible en mairie d'arrondissement et sur son site internet (www.mairie11.paris.fr). Il est diffusé auprès des associations locales, des Conseils de Quartier Bastille-Popincourt et République Saint-Ambroise, des parents d'élèves de l'école de la rue Froment.

Pour donner votre avis, répondez sans attendre à ce questionnaire ! ”

LA CONCERTATION

Ses objectifs

- Préciser le fonctionnement urbain de l'îlot,
- Déterminer l'aménagement de la parcelle 3 acquise par la Ville,
- Définir l'usage futur des rez-de-chaussée de la parcelle 1 et de l'équipement public de 700 m².

Ses acteurs

Chaque habitant(e) du quartier est invité(e) à donner son avis grâce au questionnaire ci-joint. Par ailleurs, un comité de suivi réunissant acteurs économiques, élus, services municipaux, associations, et le Conseil de Quartier a été mis en place pour débattre à chaque étape importante du projet.

Ses outils

Cette concertation est menée avec l'assistance de deux prestataires : un programmiste pour le local de 700 m² et un architecte urbaniste pour la parcelle 3.

La mission de ces deux prestataires est d'aider à la détermination des programmes concernant ces sites, leur insertion dans le tissu urbain, les modes de fonctionnement et de gestion en tenant compte des contraintes techniques et des avis émis lors de la concertation.

Vos repères

- JEUDI 12 FÉVRIER 2009 À 19H30
RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION
à l'école 11-13 rue Froment
- Avril 2009
Réunion de synthèse des réponses au questionnaire
- Juin 2009
Exposition sur le projet en mairie
- Octobre 2009
Définition précise des programmes à réaliser.

Un projet harmonieux au coeur de l'îlot Bréguet

LE PROJET

Parcelle 1 : 17-19bis rue Bréguet, 28 650 m² de surface totale sur 6 niveaux



17-19bis rue Bréguet

- **des activités économiques créatrices d'emplois**

Les étages sont destinés à recevoir une importante entreprise. Le dernier étage sera accessible au public : il comportera une terrasse et une cafétéria.

- **un immeuble Haute Qualité Environnementale**

Le bâtiment respectera les normes du Plan climat pour Paris en utilisant l'énergie photovoltaïque et la géothermie.

- **des commerces de proximité**

Pour promouvoir la diversité commerciale, la SEMAEST louera les rez-de-chaussée sur une longue durée pour y installer activités et commerces de proximité répondant aux besoins du quartier.

- **des cours et passages ouverts sur la rue**

2 500 m² seront consacrés aux circulations piétonnes et à des cours jardins en coeur d'îlot. Ces espaces ouverts au public, permettront de

relier directement les rues Bréguet et du Chemin Vert mais également l'intérieur de l'îlot vers la Villa Marcès et la rue Popincourt.

- **un équipement public**

700 m² en rez-de-chaussée seront consacrés à un équipement public accessible par la liaison piétonne au sein de l'îlot.

EN DEBAT : la nature de l'équipement public de 700 m² en rez-de-chaussée. ■

Parcelle 2 : 21 rue Bréguet 1 600 m² de surface au sol

- **des logements**

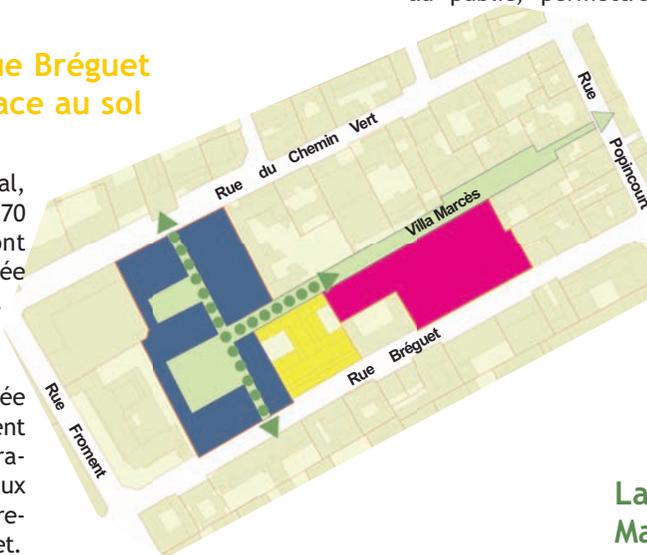
Toit et Joie, bailleur social, construit actuellement 70 logements sociaux dont une partie sera réservée aux salariés de la Poste.

- **un nouveau bureau de Poste**

Situé en rez-de-chaussée sur rue, il sera entièrement rénové. Pendant les travaux, les services postaux sont transférés temporairement au 27-35 rue Bréguet.

- **un restaurant d'entreprise**

A l'arrière du bureau de Poste en rez-de-chaussée, installation du restaurant d'entreprise de la Poste. ■



La Villa Marcès

La requalification de la Villa Marcès qui deviendra une voie publique semi-piétonne.

- **des traversées piétonnes**

Le percement d'une traversée piétonne permettra d'ouvrir l'îlot avec le prolongement de la Villa Marcès jusqu'au passage piéton de la parcelle 1 (17-19 bis rue Bréguet).

- **une requalification d'envergure**

La voie sera requalifiée : des matériaux de qualité et la végétalisation viendront embellir l'espace public ainsi créé. La sécurisation des piétons sera assurée grâce à l'élargissement des trottoirs et à la séparation entre les différents modes de déplacement. L'accès aux parkings privés sera naturellement assuré. ■

Parcelle 3 : 27-35 rue Bréguet 4 200 m² de surface au sol

Plusieurs équipements publics seront implantés sur cette parcelle acquise par

la Ville : par exemple, un espace vert, un équipement pour la petite enfance, un équipement sportif, des logements sociaux, etc ... C'est après une très large concertation que le choix de ces équipements sera arrêté.

EN DEBAT : la nature des équipements publics et un aménagement cohérent. ■



21 rue Bréguet



27-35 rue Bréguet



Mairie de Paris - Jacques Leroy

Vue des parcelles 1, 2 et 3

LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX



Mairie de Paris - Jacques Leroy

21 rue Bréguet

Calendrier prévisionnel

Août 2008 / janvier 2010

21 rue Bréguet / parcelle 2

Travaux de réalisation des logements et du bureau de Poste. Pendant les travaux, le maintien des activités postales est assuré par un bureau de Poste provisoire et un centre de distribution postal dans les locaux du 27-35 rue Bréguet.

Janvier 2009 / octobre 2009

Etudes et concertation pour la programmation d'un équipement public de 700 m² sur la parcelle 1 et pour l'aménagement de la parcelle 3.

Printemps 2009 / printemps 2011

17-19bis rue Bréguet / parcelle 1

Travaux de restructuration de l'immeuble d'activités économiques.

Novembre 2009 / 1^{er} trimestre 2011

Conception et montage des projets municipaux parcelles 1 et 3.

1^{er} trimestre 2010

Livraison des services postaux réaménagés dans la parcelle 2.

Printemps 2011

17-19bis rue Bréguet / parcelle 1

Livraison de l'équipement public de 700 m². Installations des commerces de proximité dans les rez-de-chaussée.

Ouverture du passage public reliant les rues Bréguet et du Chemin vert.

Transfert du centre de distribution postal et libération de la parcelle 3.

2012 / 2013

27-35 rue Bréguet / parcelle 3

Réalisation des travaux.

Requalification et prolongement de la Villa Marcès : connexion avec la liaison de la parcelle 1.



Mairie de Paris - Jacques Leroy

Parcelles 1 et 2

ACTU

**JEUDI 12 FÉVRIER 2009 À 19H30
À L'ÉCOLE 11-13 RUE FROMENT
RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION**

Informations pratiques

Toutes les informations sur l'îlot Bréguet sont disponibles sur le site Internet www.mairie11.paris.fr

Elles seront complétées au fur et à mesure des évolutions du projet.

Pour plus de renseignements, contacter la Mairie du 11^e au 01 53 27 12 79.